



Association Nationale des Pieds Noirs  
Progressistes et leurs Amis (ANPNPA)

---

Monsieur Michel Sappin  
Préfet des Bouches du Rhône et de la région PACA

Marseille, le 26 octobre 2010

Monsieur le Préfet,

Je m'adresse à vous au nom de l'Association Nationale des Pieds Noirs Progressistes et leur Amis (ANPNPA), que j'ai l'honneur de présider, pour attirer votre attention sur le fait suivant.

La municipalité de Marignane a passé convention avec l'ADIMAD, une association de nostalgiques de l'Algérie française et de thuriféraires de l'OAS, pour l'érection dans le cimetière municipal d'une stèle à la gloire des « combattants tombés pour que l'Algérie demeure française ». Il s'agit ainsi d'une tentative visant à remettre en place la stèle dont le démantèlement avait été ordonné par le tribunal administratif de Marseille en juillet 2008 et obtenu en décembre de la même année.

Le maire de Marignane avait alors pris l'engagement de faire ériger en lieu et place de la stèle un monument dédié à l'ensemble des victimes de la guerre d'Algérie. Cet engagement est aujourd'hui oublié, violé, et le monument promis se transforme en cénotaphe dédié aux tenants de la présence coloniale française en Algérie : il s'agit là d'une véritable provocation, en tous points contraire à l'esprit dépassionné dans lequel doit se préparer la célébration du cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie.

La municipalité de Marignane a fait inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du conseil municipal (demain, mercredi 27 octobre), la ratification de ladite convention et l'octroi à l'ADIMAD d'un emplacement dans le cimetière municipal de la ville pour l'érection de la stèle.

Vous savez, Monsieur le Préfet, puisque vos fonctions vous font garant de paix civile et de respect des valeurs de la République, combien ce genre de glorification de pages pourtant si sombres de notre histoire se heurte à l'opposition résolue des démocrates, citoyens et organisations. C'est la raison pour laquelle je vous sollicite, et vous demande d'intervenir pour que soit retirés de l'ordre du jour du prochain conseil municipal de Marignane la ratification de la convention passée avec l'ADIMAD et l'octroi d'un espace dans le cimetière municipal. A défaut, je vous serais reconnaissant de faire que vos services restent attentifs et contestent la remise en place de la stèle démantelée après décision de justice.

Je vous remercie par avance de la décision sage que vous prendrez, et vous assure, Monsieur le Préfet, de ma haute considération et de mon profond respect.

Jacques Pradel  
Président de l'ANPNPA  
06 28 73 00 99

Post-scriptum : Si l'on doutait de la nature de la stèle en question, l'ADIMAD appelle en ces termes à un rassemblement demain devant la mairie de Marignane : "Demain mercredi 27 octobre à 18 heures le Conseil municipal de Marignane doit se prononcer sur la remise en place de notre Stèle à l'endroit exact où elle était ! Nous avons signé une Convention avec le Maire à cet effet et qui doit être validée par un vote du Conseil. Venez très nombreux ...."